

ORDONNANCE P-12.2, o. 027

---

RÈGLEMENT SUR LA PROPRIÉTÉ ET SUR  
LA PROTECTION DU DOMAINE PUBLIC ET  
DU MOBILIER URBAIN (R.R.V.M., chapitre  
P-12.2, article 7)

---

**Ordonnance relative à l'événement**

*« Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal »*

À la séance ordinaire du 8 mars 2021, le conseil de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. À l'occasion de l'événement « *Programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* », il est permis de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée sur les sites indiqués aux tableaux joints au dossier décisionnel;
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
  - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
  - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. Cette autorisation est valable selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués aux tableaux joints au dossier décisionnel;
4. À l'expiration de la période visée à l'article 3, la peinture doit être enlevée;
5. Les organisateurs des événements sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

ÉVÉNEMENTS PUBLICS RATIFIÉS - 08 mars 2021

Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Occupation du domaine public (montage et démontage inclus)	Lieu	B-3 art. 20 (bruit)	P-1 art. 8 (vente)	P-1 art. 3 (cons. alcool)	C.4-1 (fermeture de rue)	2006-10 (propreté)
Déconfinons l'espoir : une balade dans nos vies	SINGA Québec	Du 08 au 15 février 2021 24h/24h	Parc La Fontaine	Non	Non	Non	Non	Non
Projection éphémère pour Napa	Festival international de projection illusionniste de Montréal (MAPP_MTL)	Le 11, 12, 13, 14 et 27 février 2021 de 17 h 30 à 19 h 00	Devant le 3535 avenue du Parc	Oui	Non	Non	Non	Non
Projet d'unité-mobile de ressources essentielles	Corporation Wapikoni Mobile	Du 1er mars au 31 août 2021 24h/24h	500 avenue du Mont-Royal Est (stationnement derrière le monastère )	Non	Non	Non	Non	Non

---

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Le maire de l'arrondissement

Luc Rabouin